

hannut actu

N° 141 - JUIN 2021
Bulletin communal

→ ACTUALITÉ



Depuis le 9 juin dernier,
l'ensemble des infrastructures
du Plopsaqua Hannut-Landen
est enfin ouvert !

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur, vous pouvez donc profiter de la rivière sauvage, de la piscine à vague et celle extérieure, des nombreux toboggans et plaines de jeux ou simplement vous délasser dans un des jacuzzis ou au sauna pour un tarif avantageux. Vu les conditions particulières de cette ouverture, la capacité d'accueil est fortement limitée et est définie pour une tranche horaire déterminée.

Vous devez donc préalablement réserver votre place sur le site www.plopsaquahannutlanden.be pour une des tranches horaires soit 8h-11h, soit 11h-15h, soit 15h-19h, soit 19h-22h.

Le prix d'entrée est fixé pour une tranche horaire (soit 3 ou 4 heures d'accès) et donne accès à l'ensemble des installations.

Chuuut... Ne le répétez pas, mais vous aurez accès aux installations 30 minutes avant l'heure afin de fluidifier l'arrivée des visiteurs... (sauf à 8h du matin). N'oubliez pas de demander votre ticket de parking gratuit à l'accueil sur présentation de votre carte d'identité.

Exceptionnellement, Plopsa a décidé d'élargir l'horaire d'ouverture de 8h à 22h tous les jours.

Si vous désirez simplement aller nager dans le bassin sportif, il suffit de suivre la même procédure. Il n'y aura plus de réservation uniquement pour la piscine, mais il y aura toujours au moins deux couloirs de libres.

| TARIF | Hannutois | Non Hannutois |
|---|--------------------------------|---------------|
| Accès unique | 5€ (parking gratuit) | 22.50€ |
| Prix abonnement annuel (parking compris) | 99,99€ | 134.99€ |

Plus d'informations : www.plopsaquahannutlanden.be



SOMMAIRE

Page 1

- Ouverture complète du Plopsaqua
- Plaisir d'apprendre

Page 2

- Recyparcs : déménagement des bulles à verres
- Plan canicule
- Téléalarme
- Avis aux agriculteurs
- Conservation des pollinisateurs

Page 3

- Point mobilité
- Hannut un plaisir à vous balader !
- Modernisation de l'éclairage public
- Horaires d'été de la bibliothèque et de la ludothèque.

Page 4

- Agenda
- Que faire de mes déchets verts ?
- Interview de Jacques Carlot

Imprimé sur papier recyclé



Une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en partenariat avec la Ville de Hannut et la commune de Braives



La Fédération Wallonie-Bruxelles aidera les communes de Wallonie et de Bruxelles à organiser ces vacances d'été, des remédiations pour les élèves de 6e année primaire et de l'enseignement secondaire.

Baptisée "Plaisir d'apprendre", l'initiative vise l'organisation de cours de français, de mathématiques, de sciences et de langues dont l'objectif est d'apporter à certains élèves un soutien visant à lutter contre le décrochage scolaire.

Les cours représenteront 50 % du temps d'activités proposé. Le restant sera consacré à des activités sportives et / ou culturelles.

Si la liste des activités complémentaires n'est pas encore définitivement établie, on peut déjà annoncer qu'elles seront résolument "Fun" avec du paintball, du tir à l'arc, du mini-golf, du Clip'n Climb à Braives.

La Ville de Hannut s'investira dans ce projet pendant deux semaines en juillet

- Du 19 au 23 juillet (semaine de 4 jours).
- Du 26 au 30 juillet (semaine de 5 jours).

Des groupes de 12 étudiants maximum de la 6^e année primaire à la 3^e année de l'enseignement secondaire seront accueillis.

Les frais d'organisation sont pris en charge partiellement par la FWB. La participation financière des participants est de 10 € (8 € pour la semaine de 4 jours).

Les renseignements peuvent être obtenus auprès du Service "Enfance et jeunesse" de la Ville de Hannut (Pierre Mottet – jeunesse@hannut.be – 019 51 93 88).

Bonne lecture !



RECYPARC

AMÉNAGEMENT DES RECYPARCS : DES BULLES À VERRES VONT DÉMÉNAGER

Extensions ou nouvelles collectes

Dans les mois et années à venir, Intradel va procéder à des tests, à des extensions de collecte ou à de nouvelles collectes sélectives dans les recyparcs (plâtre, verre plat, matelas, plastiques durs, réutilisable...)

L'espace dont nous disposons aujourd'hui sur certains recyparcs pour y arriver étant réduit, nous avons décidé de récupérer un peu de superficie au sol en procédant d'une part à la vente de conteneurs inutilisés et au retrait des bulles à verre sur certains sites, comme nous l'avons déjà fait pour 14 recyparcs en janvier 2021.

À PARTIR DU 7 JUIN PROCHAIN :



Les bulles à verre vont être retirées dans 14 RECYPARCS :

Dans ces recyparcs :
ANS • HANNUT • HUY • Liege (Angleur) • LIEGE (glain) • LIEGE (Sart-Moray) • FLERON • OUFFET • LACALAMINE • REMICOURT • THEUX • THIMISTER. Les bulles à verre des recyparcs de LIMBOURG et CLAVIER déménageront également, mais devant l'entrée des recyparcs.

La décision a été prise en tenant compte d'une part de la distance entre le recyparc et le site de bulles à verre le plus proche mais aussi de la faible saturation des bulles.



Trouver un site de bulles à verre proche de votre recyparc ou de chez vous sur :

www.intradel.be/trier-ses-dechets/bulles-a-verre



infos



04 240 74 74
www.intradel.be

AVIS AUX AGRICULTEURS

**DATE LIMITE :
30 JUIN 2021**

ENCODAGE DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉGÂTS AGRICOLES POUR LA SÉCHERESSE 2020

Si vous n'avez pas subi de dégâts lors de la sécheresse 2020 et que vous n'avez pas participé à au moins une commission communale de constat de dégâts, cette procédure ne vous concerne pas.

La procédure législative de reconnaissance de la sécheresse de l'année 2020 comme calamité agricole est en cours auprès des services administratifs de la Région wallonne et du Gouvernement wallon.

A l'été 2020, si vous aviez déclaré des dégâts lors des commissions communales de constat de dégâts pour cette sécheresse, organisées par la Ville de Hannut, vous devriez posséder une copie d'un ou plusieurs procès-verbaux (si vous ne disposez pas d'une copie, vous pouvez la demander à environnement@hannut.be ou au 019 51.93.68).

Depuis le début du mois de mars 2021, **les agriculteurs qui souhaitent bénéficier d'une indemnisation dans le cadre de cette reconnaissance sont invités à introduire eux-mêmes une déclaration de dégâts via l'application "Dégâts agricoles" mise à disposition sur le portail Pac On Web.** Cette nouvelle procédure résulte d'une réorganisation pour le traitement des calamités, sur base des enseignements tirés de la gestion des dossiers de la sécheresse 2018, et a pour objectif de raccourcir le temps de traitement des procès-verbaux de constats de dégâts et donc de verser plus rapidement les indemnités.

La date limite pour encoder et soumettre vos dégâts via le formulaire adéquat (<https://agriculture.wallonie.be/paconweb/fr/home>) **est fixée au 30 juin 2021.** Passé ce délai, vous ne pourrez plus prétendre à une indemnisation. Si vous avez déjà encodé votre procès-verbal, nous vous conseillons de bien vérifier dans votre espace personnel Pac on Web si vous avez reçu un accusé de réception de votre soumission car il est possible que celle-ci soit uniquement "enregistrée" et pas encore "soumise". Dans ce cas, il suffit alors d'ouvrir votre formulaire, de vérifier qu'il est bien complété, que vous n'avez rien oublié et de cliquer sur le bouton "soumettre ma déclaration" en bas du formulaire.

Attention, n'oubliez pas que :

1. En cas de détention d'une assurance contre les risques climatiques, il faut fournir avec la copie de votre contrat, la preuve de paiement 2020.
2. Pour les agriculteurs exerçant leur activité sous forme d'un groupement de personnes physiques ou d'une personne morale (société) où plusieurs membres disposent d'un pouvoir de signature ou pour les personnes ne souhaitant pas remplir elles-mêmes cette déclaration, un mandat "dégâts agricoles" devra être établi à l'adresse du membre qui introduira la demande d'indemnisation dans le système ou du mandataire chargé de remplir cette déclaration, à l'instar de ce qui se fait depuis plusieurs années pour la déclaration de superficie.

Si vous souhaitez des informations complémentaires ou si vous avez besoin d'aide pour soumettre votre déclaration de dégâts, vous pouvez contacter le Service de Huy, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, dont voici les coordonnées :

Service de HUY

Chaussée de Liège, 39 à 4500 Huy - ☎ 085 273 473

Secretariat.ddvl.rd.dgarne@spw.wallonie.be

PLAN CANICULE

La Ville de Hannut, dans le cadre de son Plan de Cohésion Sociale, réitère le "Plan Canicule". Chaque jour, lors de périodes de canicule (conditions déterminées par le Fédéral), les pompiers de la zone de secours de Hesbaye prennent contact avec les **personnes âgées et isolées** préalablement inscrites via le service social communal ou le CPAS afin de s'inquiéter de leur état de santé.

Pour tout renseignement concernant ce "Plan Canicule" ou pour vous inscrire, **vous pouvez téléphoner au PCS de la Ville au 019 51 93 86 ou 019 51 93 88**



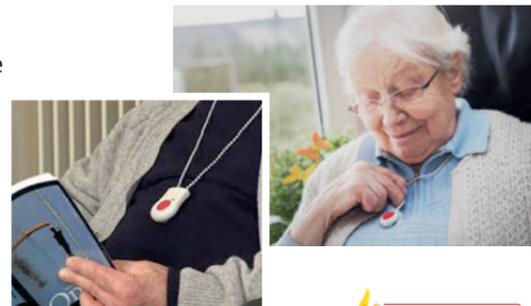
Téléalarme

La Ville de Hannut propose un service de Téléalarme. Ce système d'alarme téléphonique permet à la personne d'entrer en contact avec l'Agence prévention sécurité de Marche qui prendra les mesures adéquates avec la centrale des pompiers de la zone de secours de Hannut pour lui apporter une aide adaptée. Ce système rassure la personne mais également son entourage car il y aura toujours quelqu'un au bout du fil en cas de problème.

Différents produits sont proposés et le coût varie en fonction du choix. Certaines interventions financières peuvent être accordées, sous certaines conditions, par des organismes tels que :

- La province
- La mutuelle

Nous sommes à votre entière disposition si vous avez la moindre question. Prenez dès lors contact avec le service des Affaires sociales de la Ville de Hannut (Katty STROOBANTS) au 019 63.05.12



QUELS SONT LES GESTES CITOYENS EN FAVEUR DES POLLINISATEURS ?

En pollinisant activement une grande partie des plantes à fleurs sauvages et cultivées, les pollinisateurs sauvages contribuent grandement au bon fonctionnement de nos écosystèmes. Ils permettent ainsi la production de fruits et de graines, le brassage génétique des plantes à fleurs, la couverture des sols, la prévention contre l'érosion ainsi que l'alimentation des animaux. Les pollinisateurs sont donc essentiels pour l'Homme et les écosystèmes.

Toutefois, le constat est connu : les insectes sont de moins en moins abondants et certaines espèces ont déjà disparu. Les pollinisateurs sauvages ne font pas exception et sont eux aussi concernés par ce déclin, fortement marqué en Europe et notamment en Wallonie. Pour enrayer celui-ci, il est important d'en connaître les causes. La question est très complexe, mais cinq causes principales ont été identifiées : l'usage de pesticides, la fragmentation et la perte d'habitat, l'intensification agricole, le développement de maladies et les espèces invasives, le changement climatique. C'est donc dans ces domaines qu'il faut agir pour garantir leur préservation.

Des actions peuvent être menées à toutes les échelles. L'implication des citoyens dans la conservation des pollinisateurs sauvages est un puissant levier. En effet, en Wallonie, les jardins représentent entre 6 et 8 % du territoire. Et, à l'inverse, les particuliers de Belgique et de France sont les plus grands consommateurs de pesticides.

Si chacun d'entre nous participait à la sauvegarde des pollinisateurs, à son échelle, le constat pourrait être très positif. Plusieurs actions peuvent être facilement mises en place afin d'offrir le gîte et le couvert aux pollinisateurs :

- créer des balconnières de plantes mellifères ;
- semer une prairie fleurie ;
- planter une haie vive d'essences mellifères ;
- utiliser des engrais verts au jardin (purin d'orties, ...) ;
- créer des parcelles monoflorales ;
- planter des plantes grimpantes mellifères ;
- installer un hôtel à insectes ;
- conserver un talus et/ou le bois mort ;
- créer un mur de pierre sèche ;
- avoir un chemin de terre battue ;
- créer une mare ;
- réaliser une spirale d'herbes aromatiques ;
- créer une rocaille avec des plantes associées ;
- laisser s'installer une friche fleurie.



Avant de réaliser l'une ou l'autre de ces actions, n'oublions pas de respecter des principes fondamentaux comme : renoncer aux pesticides chimiques, ne pas détruire les milieux naturels et habitats des pollinisateurs, respecter la spontanéité de la vie sauvage, privilégier la spontanéité ou le semi de plantes sauvages de notre région et ne pas laisser se développer les espèces exotiques invasives.

Plus d'infos : Service Environnement (environnement@hannut.be - 019 51.93.68)



Source : www.biodiversite.wallonie.be



→ ACTU' INFOS

Le point mobilité

Chemins réservés/F99c *Quèsaco ?*

Ces chemins sont réservés à la circulation des véhicules agricoles, aux piétons, cyclistes et cavaliers. Outre ces catégories d'utilisateurs dont le symbole est reproduit sur le panneau de signalisation d'autres catégories d'utilisateurs ont le droit de circuler sur ces chemins :

- Les véhicules se rendant ou venant des parcelles y afférant ;
- Les véhicules d'entretien et de secours.

Source : Code de la route Art. 22 octies, Art 71.1 et 71.2

La vitesse y est limitée à 30km/h.

Ces chemins réservés forment un maillage entre les villages mais aussi vers le centre de Hannut et ils sont utilisés par de nombreux cyclistes.

Ils sont notamment repris dans les trajets de nos vélobus qui sont organisés tous les mercredis. Il est donc très important pour la sécurité de nos jeunes cyclos de respecter l'interdiction de prendre ces chemins en voiture.

Ils sont reconnaissables par le panneau F99c :



Si vous souhaitez avoir plus d'information sur les F99c vous pouvez vous adresser au service infrastructures communales-mobilité via l'adresse mail : sophie.grenier@hannut.be



Hannut un plaisir à vous balader!

*Vous êtes passionné(e) de promenades ?
Devenez parrain / marraine des itinéraires des balades de notre entité.*

PARRAINAGE

Afin de vous permettre de bénéficier d'un réseau de circuits de promenades entretenus et de qualité, nous vous proposons de participer à l'entretien de ces circuits !

Le balisage mis en place peut être endommagé, l'accessibilité des sentiers parfois mis à mal par une branche d'arbre ou des ornières boueuses voir inondées, des dépôts d'ordure sauvage peuvent être rencontrés au fil des parcours, ... Bref chaque itinéraire doit être fréquemment vérifié.

C'est pourquoi nous souhaitons compter sur votre collaboration pour nous aider à identifier les problèmes et permettre ainsi une bonne pratique de la randonnée dans notre entité.

Votre rôle :

- Identifier, signaler et contrôler : signaler une balise manquante, endommagée ou à nettoyer, un chemin, un sentier à entretenir, ... Une fiche technique à compléter sera mise à votre disposition à l'Office du tourisme ou à télécharger sur notre site.
- Effectuer pourquoi pas sur votre propre initiative un minimum d'entretien (redresser une balise, nettoyer un panneau, élaguer une branche gênante, ...).

La vérification des itinéraires et l'évaluation des problèmes seront effectués au minimum deux fois par an (en avril / mai et en septembre/ octobre).

Inscrivez-vous auprès de l'Office du Tourisme et devenez parrain / marraine des itinéraires de balades de notre entité.

Place Henri-Hallet, 27/1 - 4280 Hannut - 019 51 91 91 - tourisme@hannut.be

A LA DÉCOUVERTE DES NOUVEAUX ITINÉRAIRES DE BALADE SUR NOTRE ENTITÉ



Les nouveaux flyers ont été réalisés en français et en néerlandais. Ils sont disponibles gratuitement à l'Office du tourisme ou en téléchargement sur le site de la Ville de Hannut.

(<https://www.hannut.be/tourisme/balades>) Chaque flyer vous propose une carte de la balade, un road book et des explications des points d'intérêts rencontrés.

Les flyers que nous vous proposons aujourd'hui sont une ébauche. En effet, nous souhaitons démarrer avec une "phase test" durant laquelle nous vous suggérons de nous aider à les améliorer. Un formulaire sera à ce sujet à votre disposition à l'Office du tourisme.

En tenant compte de vos suggestions et commentaires, les flyers seront mis en page et imprimés par une société professionnelle en 2022.

D'ores et déjà, l'Office du tourisme se tient à votre disposition pour toute information sur ces balades. A cet effet et pour mieux vous servir, nous serons ouverts en semaine et pendant les weekends durant les mois de juillet et août.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles vacances d'été à la découverte de notre surprenant et agréable territoire !

L'Office du tourisme a le plaisir de vous proposer 11 itinéraires de balades pédestres sur le territoire de notre entité.

Ceci est le résultat d'un travail réalisé en collaboration avec certains comités de village et l'asbl "le Tour des Villages de Hannut" et ce sur base d'anciens itinéraires créés par l'asbl "Hannut tourisme promotion". Ces nouveaux tracés vous feront découvrir tant notre patrimoine nature que bâti.

Un balisage sera installé durant le mois de juillet dans le respect de l'environnement et du code wallon du tourisme. Ceci vous permettra de suivre le trajet de la balade en toute quiétude.

Si vous désirez utiliser votre smartphone, les tracés ont été encodés dans l'application Cirkwi. Après avoir téléchargé l'application Cirkwi sur votre mobile, vous pouvez télécharger sur votre smartphone ou votre tablette le ou les circuits que vous voulez parcourir et les consulter ensuite sans connexion internet. L'application est gratuite et disponible sur Play Store ou App Store selon modèle de votre smartphone. Les circuits sont téléchargeables via un QR code présent sur le flyer.

Office du Tourisme ville de **hannut**

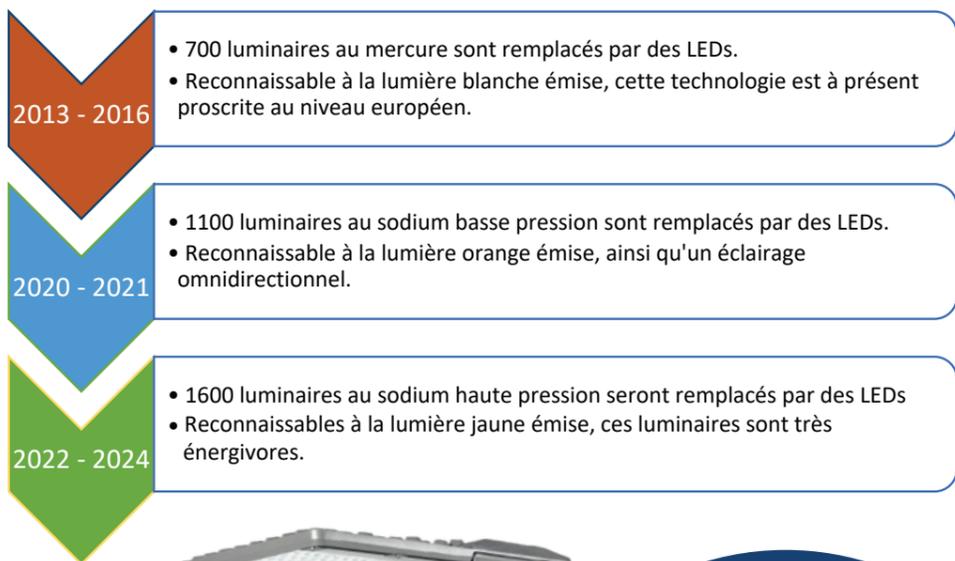
Place Henri Hallet, 27/1
4280 Hannut
019 51 91 91
tourisme@hannut.be

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Le dernier weekend de juin et en juillet août :
Le samedi de 9h à 13h et de 14h à 16h
Le dimanche de 9h à 13h

Modernisation de l'éclairage public

La Ville de Hannut compte plus de 3700 luminaires d'éclairage public.

Au fil des années, les luminaires d'anciennes générations sont remplacés par des technologies plus performantes, afin de réduire les consommations énergétiques, les coûts financiers, mais aussi pour limiter la pollution lumineuse et environnementale.



La réduction des coûts au niveau des consommations d'électricité et de maintenance permettent de rentabiliser l'investissement initial en moins de 7 ans, tout en garantissant le confort et la sécurité pour les usagers. Le remplacement des luminaires est en effet l'occasion de mettre le niveau d'éclairage des routes aux normes actuelles. Enfin, s'il est nécessaire de conserver un éclairage nocturne pour assurer la sécurité, notons tout de même que le niveau d'éclairage sera réduit aux heures creuses de la nuit, afin de minimiser l'impact sur les consommations énergétiques, ainsi que sur la biodiversité locale.

Luminaire en panne ? Signalez-le

Si vous constatez une panne, notez le numéro de plaquette du luminaire concerné (numéro commençant par 36 inscrit sur le poteau) et transmettez-le à l'administration communale à energie@hannut.be ou directement à RESA sur resa.be/fr/pannes/. Il sera traité lors de la tournée d'entretien suivante.

BIBLIOTHEQUE & LUDOTHEQUE DE HANNUT



L'été approche à grands pas...
Que vous soyez Grands ou Petits,

"ENLIVREZ-VOUS" tout l'été avec la bibliothèque !

"ENJOUEZ" vos longues soirées d'été avec la ludothèque !

Bienvenue chez nous, vous êtes chez vous

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE



Rue de Landen, 43
4280 Hannut
☎ 019 51 23 16
bibliotheque@hannut.be

| HEURES D'OUVERTURE | |
|--------------------|----------------|
| lundi | 9h-13h |
| mardi | fermé |
| mercredi | 9h-13h 14h-18h |
| jeudi | fermé |
| vendredi | 14h-18h |
| samedi | 9h-13h |

Fermeture estivale :
du samedi 31 juillet au dimanche 15 août inclus.

LUDOTHEQUE 1000 BORNES

Rue de Namur, 4
4280 Hannut
☎ 0476 36 46 91
☎ 019 51 22 08



HEURES D'OUVERTURE
Accessible sur rendez-vous du 1^{er} juillet au 31 août

Bibliothèque communale de Hannut

Lire au parc de la Halette

de 15h à 16h

mercredis 7-14-28 juillet 2021

En cas de pluie, RDV dans le hall de la Bibliothèque

Renseignements 019 51 23 16

AGENDA des festivités hannut est à vous

JUIN - JUILLET 2021

- 3/07** • **PARADE STARS WARS DANS LES RUES DU CENTRE-VILLE**
Gestion Centre Ville – 019 51 91 94 – Hannut
- 4/07** • **LES PETITS MARCHÉS ARTISANAUX**
Hôtel de Ville – 10h à 17h – tourisme@hannut.be – 019 51 91 91 – Hannut
- 7/07** • **AUTOMATES ET MAGICIENS DANS NOS RUES**
Gestion Centre-Ville – 019 51 91 94 – Hannut
- 7/07** • **LIRE AU PARC DE LA HALETTE**
Gratuit – Bibliothèque communale de Hannut – 019 51 23 16 – Hannut
- 11/07** • **30^{ème} BROCANTE DE LA SAINT MARTIN**
6h à 18h – h.laurence@live.be – 0477/50 87 47 – Thisnes
- 14/07** • **LIRE AU PARC DE LA HALETTE**
Gratuit – Bibliothèque communale de Hannut – 019 51 23 16 – Hannut
- 21/07** • **LES PETITS MARCHÉS ARTISANAUX – “LA NOCTURNE”**
Hôtel de Ville – Animations musicales – feu d’artifice - 18h à 24h – tourisme@hannut.be – 019 51 91 91 – Hannut
- 21/07** • **BALADE SAINT CHRISTOPHE ANIMATIONS DIVERSES TOUT LE LONG DU PARCOURS**
Info sur la page facebook Gestion centre-ville - 019 51 91 94 – Hannut
- 25/07** • **BROCANTE D’AVIN**
8h à 16h – comite.village.avin@outlook.be – 0473 61 93 97 – Avin
- 28/07** • **LIRE AU PARC DE LA HALETTE**
Gratuit – Bibliothèque communale de Hannut – 019 51 23 16 - Hannut
- 1/08** • **FÊTE À VILLERS-LE-PEUPLIER**
Brocante de 7h à 18h, VTT dès 7h30, bar à champagne et bar à bières, BBQ dès 12h, prestation de “Mystic Highway” dès 14h, animations pour enfants, tour de chants de J.C. Lahaye dès 18h - 0495 58 12 88
- 1/08** • **LES PETITS MARCHÉS ARTISANAUX**
Grand Place – 10h à 17h – tourisme@hannut.be – 019 519191 – Hannut
- 7/08** • **BROCANTE DE CRAS-AVERNAS**
7h à 17h – brocante@cras-avernas.be – 0494 66 68 96 – Cras-Avernas
- 8/08** • **LA ROUE LENSOISE – RANDONNÉE CYCLO**
65-75-85 km - 4€ - rue des Bourgmestres 2 – Lens-Saint-Remy

Les Petits Marchés Artisanaux ville de hannut

La Nocturne DU 21 JUILLET 2021

Hôtel de Ville de 18h00 à 24h00

VILLE DE HANNUT - Office du Tourisme - 019/51 91 91
tourisme@hannut.be - http://petitsmarches.hannut.be

C'est écrit près de chez vous !

Interview de Jacques Carlot

“Mémoires argentiques” de Jacques Carlot (Z4 éditions, 193 pages)

Au sortir de ses études supérieures de photographie à l’Institut St Luc de Liège, Jacques Carlot, né en 1947, auteur belge et également dessinateur, s’intéresse tout d’abord au folklore et, par le biais de séquences, aux gestes du quotidien.

Dans “Mémoires argentiques” il s’attache à revisiter l’espace-temps de sa mémoire, mêlant réel et fictionnel au sein de nouvelles au style foisonnant autour de la photographie argentique, rendant hommage à son époque tendant à disparaître.

Que diriez-vous pour donner envie aux Hannutois de lire votre livre ?

Je leur dirais d’abord de prendre le risque de lire des nouvelles : c’est un genre bien défini, qui s’ouvre et se ferme, sans excroissance. En un seul livre, il y a plusieurs histoires et univers en même temps. Et ensuite que la Grande Histoire est faite de nos petites histoires, souvent assez révélatrices : on peut retrouver dans notre propre histoire des événements assez ténus, qui nous donnent des ouvertures plus larges sur nous-mêmes ou sur le monde.

Combien de temps consacrez-vous à l’écriture au quotidien ?

Si j’ai un projet, j’écris tous les jours. J’écris également de la poésie. Mais là, il n’y a pas de moments précis. Ce sont des fulgurances, des éclairs.

En tant qu’Hannutois, quel est votre lien avec la commune ?

J’aime le fait que la commune de Hannut soit respectueuse de ses villages. C’est une commune vivante, où il se passe toujours quelque chose. Et plus particulièrement, j’aime bien habiter à Cras-Avernas car j’ai un faible pour les frontières. J’aime habiter à proximité d’une autre culture. Ma compagne est d’ailleurs néerlandophone.

Avez-vous d’autres passions en dehors de l’écriture ?

La photo. Je suis photographe de formation. Je dessine aussi beaucoup. Et je joue également de l’harmonica.

Y a-t-il un événement culturel dans la Commune qui vous tient à cœur ?

J’étais fort attaché aux concerts de jazz organisés par le Centre culturel. Je suis vraiment un fanatique de jazz. J’y allais quasiment à chaque fois.

Quelle est votre dernière lecture coup de cœur ?

“Pluie d’orage” de Yasushi Inoué.

Une lecture qui a marqué votre jeunesse ?

Quasiment tout Jean Giono. Faulkner aussi. Et plus tard, Claude Simon.

Un livre qui vous permet de vous évader ?

Les romans de Georges Simenon. Des bandes-dessinées ou des romans graphiques. J’aime aussi Italo Calvino pour sa diversité.

Avez-vous un autre livre en préparation ?

Je dois reprendre un livre dont j’avais arrêté l’écriture. J’en ai aussi un autre que je dois encore corriger. En fait, j’ai 2-3 livres qui devraient paraître encore.



Bibliothèques publiques
Pour plus de renseignements :
019/51.23.16.
bibliotheque@hannut.be

Retrouvez l’intégralité de cet entretien sur www.hannut.be/bibliotheque

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS VERTS ?

Savez-vous qu’il existe des alternatives aux recyparcs pour vos déchets de jardin ? Une gestion complète de ces déchets est possible par leur réduction et leur valorisation. Voici quelques solutions à mettre en place.



Réduire les déchets verts

Limiter la tonte

En tondant moins souvent et en augmentant la hauteur de coupe, vous limiterez les déchets verts, tout en gagnant du temps pour vous. Votre jardin doit-il être tondu dans son intégralité ? Vous pouvez adapter la tonte à votre usage et laisser certaines zones non tondues qui deviendront des refuges pour de nombreuses espèces.

Éviter de fertiliser la pelouse

Si votre pelouse est déjà bien implantée, il devient peu utile de la fertiliser. Cela ne ferait qu’augmenter sa rapidité de croissance et son besoin de tonte. Si vous utilisez une tondeuse mulcheuse, surtout, ne la fertilisez pas plus.

Apprendre à tolérer

Les « mauvaises herbes » sont-elles vraiment si mauvaises ? Prenez le temps d’apprendre à les connaître ; elles participent à la biodiversité de votre jardin et ne doivent pas forcément être arrachées.



Pensez aux oiseaux

Évitez de tailler vos haies, arbustes et arbres pendant la période de nidification du 1^{er} avril au 15 août

Plus d’astuces encore dans les brochures d’Intradel.



Sources : www.pnbm.be et www.intradel.be
Contact : environnement@hannut.be



Valoriser les déchets verts

Pailler

Feuilles mortes, branchages (broyés de préférence), tontes de pelouse, ... De nombreux déchets verts peuvent servir de paillage dans votre jardin, au pied des plantes, dans le potager. Ce paillage limitera la pousse des herbes folles et nourrira la terre. Évitez toutefois les résidus de résineux, trop acides.

Amasser des tas

N’hésitez pas à composer des tas avec vos branchages, buches, ... Ils serviront de refuge pour toute une série d’insectes ou les Hérissons.

Composter

Mettre en place et gérer un compost vous permettra de valoriser une partie des déchets verts ainsi que vos déchets de cuisine.



Mulcher

La tondeuse mulcheuse permet de couper le gazon finement et de le réinjecter sur votre pelouse en petits morceaux, ce qui évite le ramassage. Votre pelouse sera fertilisée naturellement et vous gagnerez du temps pour vous.

Bricoler

Hôtels à insectes à partir de buches de feuillus, paniers tressés à partir de branches de noisetiers ou de saules, ... Les idées ne manquent pas !

LES DÉCHETS VERTS RESTENT DES DÉCHETS !

- Ne jetez pas vos déchets verts dans la nature.
- Ne brûlez pas vos déchets verts.
- Les composts ou dépôts de déchets verts en bordure de cours d’eau sont interdits.
- Les tas de fumier ne sont pas des poubelles.